



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 03 – 21

• **Fête du 1er août**

La Municipalité de Vully-les-Lacs vous convie aux festivités de la fête nationale et donne rendez-vous à la population

Dimanche 1^{er} août dès 19h00
Vallamand-Dessus, esplanade du Stand de tir

Les Sociétés de jeunesse tiendront les stands de grillades.

Les boissons seront offertes par la Commune de Vully-les-Lacs.

Partie officielle dès 20h30

- discours de M. Christian Kolly, Président du Conseil communal
- lecture du pacte par un jeune citoyen de la Commune
- hymne national
- feu du 1^{er} août

Transport en bus gratuit

Le transport en bus, pour tous, est organisé selon l'horaire suivant :

19h30	: Mur	Place de parc
19h40	: Vallamand-Dessus	Restaurant du Lac
19h50	: Villars-le-Grand	Ecole
19h55	: Chabrey	Ecole
20h00	: Montmagny	Ecole
20h05	: Constantine	Ecole
20h10	: Salavaux	Ancienne poste, rte de Villars-le-Grand 32
20h12	: Cotterd	
20h15	: Bellerive	Carrefour
Retour	: dès 23h00	

Covid-19 : les mesures sanitaires en cours lors de cette fête nationale devront être respectées.

• **Rapport de gestion 2020 de la Municipalité**

Le rapport de gestion 2020 de la Municipalité a été présenté lors du Conseil communal du 11 mai 2021.

Ce document est à disposition de tous sur le site Internet sous la rubrique « Officiel/Conseil communal/préavis et rapports 2021/conseil communal du 11.05.2021 ».

Il est possible d'en obtenir un exemplaire, sur demande, auprès du bureau communal.



- **Fermeture estivale du bureau technique**

La Municipalité vous informe que le bureau technique sera fermé du

- **9 août au 13 août 2021**

Les autres services communaux restent ouverts.

- **Contrôle des habitants - Rappel**

Nous rappelons que tout habitant doit obligatoirement annoncer son arrivée et son départ en se présentant personnellement au contrôle des habitants dans un délai de 8 jours.

Les logeurs, gérants et propriétaires d'immeubles ont l'obligation d'annoncer au contrôle des habitants chaque entrée et sortie de leurs locataires (cela ne dispense pas ce dernier de s'annoncer personnellement).

Salavaux, 14 juillet 2021

La Municipalité